

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le trente mars deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHE

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,
M.Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h57

Objet : Approbation du règlement de la Salle Omnisports Louis Lepers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de règlement pour la Salle Omnisports Louis Lepers. Ce règlement reprend principalement les éléments suivants :

- Les conditions d'utilisation,
- Les conditions d'accès,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place du règlement intérieur de la Salle Omnisports Louis Lepers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document y afférent
- **DE DIRE** que le règlement sera annexé à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le cinq avril deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

